

Rambouillet, le 19 juillet 2019

Lettre de consultation transmise par mail

Objet : Marché de prestation d'enseignement Droit

Procédure adaptée

Madame, Monsieur,

La Chambre de Commerce et d'Industrie de région Paris Ile-de-France engage une consultation, conformément à l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics (ci-après « DMP »), en vue de la passation d'un marché passé selon une procédure adaptée pour les prestations désignées en objet.

Si cette consultation vous intéresse, nous vous invitons à remettre votre CV ainsi que votre proposition technique et financière selon le modèle joint à cette lettre, **au plus tard pour le lundi 19 août 2019.**

Votre offre devra être transmise par mail à arbousquet@essym.fr et ccaboco@essym.fr

Critères de sélection des offres :

L'examen des offres se fera au regard des critères définis et pondérés comme suit :

- Prix : 30% ;
- Valeur technique (70%), appréciée comme suit :
 - Expérience dans l'enseignement : 20%
 - Expérience professionnelle : 20%
 - Plan de cours : 20%
 - Intégration des outils pédagogiques numériques : 10%

Formalités administratives avant l'attribution définitive du marché :

A l'issue de l'examen des offres, le marché ne pourra être signé par la CCI Paris Ile-de-France qu'à la double condition que le candidat transmette les attestations et documents à remettre en application des articles 50 et 51 du DMP (certificats fiscaux et sociaux à jour).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Fabienne ROINJARD
Adjointe au Directeur
En charge de la Pédagogie

3_Cahier des Charges no. 3_Droit 2019/2020

1) Contexte et raison de la formation recherchée :

Les étudiants en cursus **DCG** et **DSCG** doivent absolument maîtriser les fondamentaux de Droit, le Droit Fiscal, le Droit des sociétés, la Gestion juridique fiscale et sociale, Unités d'Enseignement prévues dans le programme de formation (conformément au B.O. n° 25 du 20 juin 2019 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche).

Les étudiants qui étudient les **ressources humaines** (LP FCE et jury ARH) doivent impérativement maîtriser le droit de la formation.

Les étudiants du **BTS CG** doivent maîtriser le processus fiscalité.

2) Objectifs poursuivis :

Compétences à acquérir :

- **Lot 1_Droit**
- Droit des sociétés

Les étudiants inscrits en cursus DCG doivent être capables en 2^{ème} Année de maîtriser le contenu relatif aux formes de sociétés, depuis la constitution, en passant par le fonctionnement et la responsabilité des organes sociaux jusqu'à la dissolution et la liquidation. Ils doivent aussi être capables de maîtriser les principaux types de sociétés, les types d'associations, les autres types de groupement, sans oublier le droit pénal des groupements des affaires.

- Fondamentaux du Droit

Les étudiants inscrits en cursus DCG doivent être capables en 1^{ère} année de comprendre l'introduction générale du droit de comprendre la forme juridique des biens et des personnes, l'entreprise et les contrats.

- Droit de la Formation Professionnelle

Les étudiants de la LP GRH parcours formation, compétences et emploi, doivent savoir appliquer les règles de droit en matière de formation professionnelle.

- Droit fiscal

- Les étudiants en DCG 2 doivent être capables de maîtriser les éléments liés à l'imposition du résultat de l'entreprise, ainsi qu'à l'imposition du revenu des particuliers. Ils doivent également être capables de maîtriser les questions relatives à la TVA, à l'imposition du capital, aux taxes assises sur les salaires, ainsi que le contrôle fiscal.

- Obligations fiscales

Les étudiants du diplôme BTS CG doivent être capables de maîtriser les éléments liés à la conduite de la veille fiscale, au traitement des opérations relatives

- Gestion sociale, juridique et fiscale

Les étudiants du diplôme de DSCG doivent valider l'examen du DSCG de l'UE 1 Gestion juridique fiscale et sociale.

Ils doivent être capables de maîtriser l'entreprise et son environnement (diversité des contrats, droit pénal, l'entreprise et la concurrence, l'administration fiscale et sa dimension environnementale). Ils doivent être capables d'envisager les problèmes d'adaptation juridique d'une entreprise qui se développe, de comprendre le financement de l'entreprise dans le cadre de ses conditions juridiques et fiscales, et les implications juridiques, fiscales et sociales de l'existence d'un groupe.

- **Lot 2 Réunions et Conseils de Classe**

- Les étudiants de l'ESSYM doivent prendre conscience de la progression dans l'acquisition de leurs connaissances, en mettant en place les plans d'actions associés ; les Conseils de Classe sont les instances permettant l'échange et l'observation de la trajectoire.

3) Résultats à atteindre :

A la fin de la formation, le niveau attendu sera :

- **Lot 1_Droit**

- Droit des sociétés

- Les étudiants inscrits en cursus DCG doivent maîtriser en 2^{ème} Année les éléments liés à l'entreprise en tant que société, la société en tant que personne juridique. Ils doivent également maîtriser les principaux types de sociétés, d'associations et les autres types de regroupement. A cela s'ajoute aussi la maîtrise en droit pénal des groupements d'affaires et tout particulièrement, les infractions spécifiques du droit pénal des sociétés et groupement d'affaires et les infractions générales du droit pénal des affaires.

- Fondamentaux du droit

Les étudiants inscrits en cursus DCG doivent être capables en 1^{ère} année de comprendre les sources du droit, la preuve des droits, l'organisation judiciaire, les modes alternatifs de règlement des différends, les personnes, les commerçants et personnes physiques, les autres professionnels de la vie des affaires, comprendre la théorie du patrimoine, la propriété et ses applications particulières, la théorie générale du contrat, les contrats de l'entreprise ainsi que les responsabilités de l'entreprise.

- Droit de la Formation Professionnelle

- Les étudiants de la licence FCE doivent utiliser le droit de la formation professionnelle, lors de l'élaboration du plan de formation ou lorsqu'ils doivent répondre aux questions du personnel.

- Droit fiscal

Les étudiants du diplôme DCG doivent savoir analyser l'imposition du résultat de l'entreprise et tout particulièrement, l'imposition des résultats dans le cadre des entreprises individuelles, l'imposition des résultats dans le cadre des sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés, l'imposition des résultats dans le cadre des sociétés de personnes, les crédits d'impôt et les aides fiscales. Les étudiants du diplôme DCG doivent maîtriser l'imposition du revenu des particuliers, ainsi que la contribution sociale généralisée, la contribution au remboursement de la dette sociale et le prélèvement social. Ils doivent également maîtriser l'imposition du capital, ayant une bonne connaissance de l'impôt de solidarité sur la fortune, les droits d'enregistrement et les impôts locaux. Les étudiants du diplôme DCG doivent connaître le sens et la portée de l'étude sur la taxe de la valeur ajoutée, les taxes assises sur les salaires et le contrôle fiscal.

- Obligations fiscales

Les étudiants du diplôme BTS doivent savoir analyser la réalisation de la veille juridique nécessaire à l'application des obligations fiscales. D'identifier des obligations fiscales de l'organisation avec l'exactitude et la conformité des traitements fiscaux à effectuer (échancier régulièrement mis à jour). L'élaboration de l'échancier fiscal en respectant les délais. Ils doivent savoir préparer une déclaration de TVA en intégrant la mise en œuvre et la vérification des procédures de traitement de la TVA, le calcul due en suivant les procédures internes à l'entreprise, vérifier et justifier les montants de TVA enregistrés dans le SIC. Etablir, contrôler et transmettre la déclaration de la TVA en respectant les délais. Enregistrer les pièces comptables de la déclaration de la TVA. Produire un compte-rendu sur la réalisation

des contrôles internes. Contribuer à l'évolution des procédures de traitement et de contrôle de TVA.

- Gestion sociale, juridique et fiscale –

Les étudiants du diplôme du DSCG doivent connaître les éléments généraux des contrats, la diversité des contrats, le droit pénal, l'entreprise et la concurrence ainsi que l'entreprise et l'administration fiscale et l'entreprise et la dimension environnementale. Ils doivent prendre connaissance du développement et du financement de l'entreprise tout en incluant les implications juridiques, fiscales et sociales que cela engendre dans l'existence d'un groupe. Ils doivent apprendre comment pérenniser une entreprise et connaître les différentes associations et autres organismes à but non lucratif.

- **Lot 2 Réunions et Conseils de Classe**

- Les étudiants de l'ESSYM doivent identifier à l'aide des professeurs concernés les marges de progrès et/ou les correctifs à mettre en place pour atteindre l'objectif.

4) Public concerné :

Etudiants / apprentis en formation :

- LP FCE
- ARH
- DCG 2
- DCG 1
- DSCG 1
- BTS CG

5) Condition de réalisation de la formation :

Durée :

- **Lot 1_Droit**
- Droit des sociétés - DCG 2 : 342h
- Fondamentaux du droit- DCG 1 : 170h
- Droit de la formation professionnelle- LP FCE : 24h
- Jury ARH : 14h
- Droit fiscal - DCG 2 : 328h
- Obligations fiscales - BTS CG : 140h
- Gestion sociale, juridique et fiscale – DSCG 1 : 93h

- **Lot 2 Réunions et Conseils de Classe –**
- DCG 2 (14h fiscalité et 14h droit des sociétés): 28h



ECOLE SUPERIEURE
DES SYSTEMES
DE MANAGEMENT

44, rue Raymond Patenôtre - 78120 Rambouillet
Tél : 01 34 83 95 78 - Fax : 01 30 59 86 48
essym@essym.fr - www.essym.fr

- BTS CG : 14h

Effectif maximum de participants par session :

- entre 20 et 30 apprenants

6) Profil recherché :

Consultant(e) ou intervenant(e) professionnel(le) diplômé(e) niveau Bac+4/5 avec une expérience professionnelle significative dans le domaine du présent cahier des charges.

Rédacteur ESSYM : Rébecca BOULON

Date : 19/07/2019

Signature